

Vivre à Landujan

BULLETIN MUNICIPAL n°71 Août 2025

IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Landujan est sur intramuros !
Téléchargez gratuitement
l'application pour suivre en
direct toute l'actualité de votre
commune.

Téléchargement gratuit

DISPONIBLE SUR Google Play

DISPONIBLE SUR App Store

Vie de notre commune :

Du bruit dans les rues	9
Du côté de la Com Com	11

Zoom sur :

L'actu de nos associations	12
L'actu arc en ciel	18

Nos écoles :

Nos écoles	21
Actualités de l'OGEC et l'APEL	23

Le mot du Maire



Voici déjà le mois de juillet qui s'achève. Cet été est partiellement chaud, et nous nous dirigeons vers une sécheresse intense, contrairement à l'année 2024. Des restrictions de consommation d'eau sont déjà en vigueur par arrêté Préfectoral. Un durcissement de ces mesures n'est pas exclu. Il est donc essentiel de rester vigilant quant à notre consommation d'eau potable, ressource précieuse.

Le budget communal a été voté au mois d'avril. Nous avons reçu l'assurance que les dotations de l'État seraient maintenues, mais dans les faits, elles ont été réduites. Cela nous oblige à une grande prudence afin de préserver l'équilibre budgétaire, d'autant que nous faisons face à une hausse importante des charges obligatoires. Vous trouverez le détail de cette situation dans ce bulletin.

Une ligne de bus BreizhGo nommée 519 reliera notre commune à Rennes, avec plusieurs passages par jour et point d'arrêt sur Rennes. Des travaux d'aménagement avec le soutien financier de la région sont nécessaires pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'arrêt de bus sera situé route d'Irodouër, devant la salle des fêtes. En parallèle, l'arrêt de car scolaire sera opérationnel après l'achèvement des travaux, prévu d'ici la fin de l'année 2025.

Les travaux de création de liaisons douces ont débuté en juillet en commençant par le chemin piétonnier allant de la mairie jusqu'à la rue des Chênes et en reliant la salle des sports. Aussi, un autre cheminement est prévu reliant la route de la Rosais et la route du bois Milon. Ensuite, ce sera l'allée St Tudin qui va être créée. D'autres projets sont en cours avec le soutien du cabinet d'études et du département.

La viabilisation du prochain lotissement, comprenant 29 lots, est prévue pour la fin de l'année. Les terrains sont d'ores et déjà en vente, et le plan est consultable en mairie. Vous pouvez également bénéficier des dispositifs d'accession à la propriété mis en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes.

En collaboration avec le SDE, il est prévu d'installer une borne de recharge électrique sur le parking de la Mairie.

Un distributeur de légumes bio, avec casiers automatiques, sera mis en service d'ici septembre, route de Montauban. Ce dispositif, proposé par LMC Irodouër, permet de proposer un autre service plus flexible à la population.

Notre médiathèque a dix ans cette année. Nous célébrerons son anniversaire, le samedi 13 décembre, avec vous, lors d'une soirée festive mêlant animation et convivialité. Mardi 24 juin, a eu lieu la signature de la convention de lecture publique du territoire entre le département et la communauté de communes. C'est un acte symbolique mais aussi un engagement concret en faveur d'un droit fondamental : le droit de lire. La lecture doit être encouragée, soutenue et facilitée pour tous dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Cette année pour la première fois, nous avons eu le plaisir d'accueillir la kermesse de l'école dans le parc Saint Tudin où les plus jeunes et les plus grands ont pu découvrir le Babyfoot.

En septembre, à la demande de la municipalité, une assemblée générale sera organisée par l'association Fest'y Village pour relancer les animations festives de la commune en espérant une participation active des Landujanaises et Landujanais.

Je remercie les associations, les bénévoles pour leur engagement et les acteurs économiques de notre commune qui permettent de dynamiser et de faire vivre notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été 2025. Profitez pleinement des vacances, pour celles et ceux qui le peuvent !

Serge HENRY, Le Maire

Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Séance du 9 Janvier 2025

- **Prend acte**, des restes à réaliser du budget communal 2024 sur 2025.
Les restes à réaliser 2024 de la section d'investissement dépenses du budget communal : les principaux travaux en cours sont ceux relatifs aux travaux aux changements des lampadaires rue du Moulin à vent, au parking de la mairie, au projet d'un restaurant scolaire et à l'aménagement des logements sis rue de Maroc. En ce qui concerne les restes à réaliser 2024 de la section d'investissement recettes du budget communal, ces recettes sont celles relatives aux subventions de la DSIL, du PLH, des fonds de concours et de la dynamisation du centre bourg (département).
- **Prend acte**, à l'unanimité, au recrutement de la médiathécaire, de la candidature retenue est celle de

Mme Stéphanie PEARSON, lauréate du concours d'assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques principale de deuxième classe.

- **Donne un avis favorable**, au projet déposé par M. Stéphane BUSNEL.
Une enquête publique est en cours (du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 31 janvier 2025) dans la commune de la Chapelle du Lou du Lac sur la demande présentée par Monsieur Stéphane BUSNEL en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de l'élevage de porcs situé au lieu-dit « le clos Radou » sur la commune du Lou du Lac. La demande d'autorisation est soumise à l'avis du conseil municipal.

Séance du 6 Février 2025

- **Donne un avis favorable**, à l'unanimité, à la mise en œuvre de l'article L-1612-1 du Code général des collectivités territoriales, tant en fonctionnement qu'en investissement (jusqu'à la somme de 279 131,62 €).
- **Donne son accord**, pour les propositions de subventions présentées par la commission des finances.

INTITULÉ	Budget 2025
Association CATM et Citoyens de la Paix	204,00 €
Téléthon – AFM	80,00 €
Association DECLIC à Romillé (35)	80,00 €
Association de chasse de Landujan	180,00 €
Association de chasse de Landujan "piégeage"	116,00 €
Stella basket Landujan	970,00 €
Stella gymnastique Landujan	180,00 €
Association sportive de football Saint-Pern / Landujan	912,00 €
Association FEST'Y VILLAGE	180,00 €
Association FEST'Y VILLAGE (conditionné à l'organisation d'événement)	710,00 €
Les amicales (château de Leauville)	204,00 €
EM Une aile de Papillon	204 €
Les Amis de l'Orgue	80,00 €
Cantine école privée Landujan (repas x 1€)	8 140,00 €
Achat fournitures scolaires école privée Landujan	2 210 €
Arbre de Noël de l'école privée Landujan	188,00 €
Sorties scolaires de l'école privée	1 736,00 €
Comice agricole	944 €
Club le Bon accueil	510,00 €
Participation cantine parents écoles publiques Montauban de Bretagne	4 500,00 €
ADMR portage de repas (délib. du 25.04.2019)	1 696,80 €
ADMR portage de repas (délib. du 25.04.2019)	93,00 €
Banque alimentaire	552,00 €
Total des subventions votées et affectées à l'article 6574	24 669,80 €

CHAPITRE 65 : Charges de fonctionnement des écoles publiques et privées et des accueils de loisirs

Intitulé de la dépenses	Imputation	Montant BP 2025
Subvention	6574	
Participation cantine parents Montauban		4 500,00 €
S/TOTAL		4 500,00 €
Fonct. École privée de Landujan	6558	59 875,00 €
Accueil de loisirs Montauban de Bretagne		3 000,00 €
Fonct. Ecole privée St Maurice Montauban		3 998,00 €
Fournitures scolaires et subvent ^o activités Irodouer		400,00 €
Accueil de loisirs La Marelle Irodouer		7 000,00 €
Accueil de loisirs Médréac CSF		7 000,00 €
S/TOTAL		81 273,00 €
Fonct. Ecole publique Irodouer	657341	3 998,00 €
Accueil de loisirs St Pern		300,00 €
Fonct. Ecole Montauban de Bretagne		18 658,00 €
S/TOTAL		22 956,00 €
TOTAL GENERAL		108 729,00 €

• **prend acte** des informations et de l'inscription de ces dépenses au budget primitif communal 2025.

• **décide, à l'unanimité**, d'attribuer une subvention de 2210€ (45€ par enfant de primaire et 25€ par enfant de maternelle).

Madame CERTAIN Corinne n'a pas participé aux débats et au vote de la subvention de l'association « EM une aile de papillon » dû au fait de son intérêt personnel.

Le tableau de la présente délibération est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

• **décide, à l'unanimité**, de mettre en œuvre le Dispositif Argent de Poche au cours des vacances de printemps, d'été et de la Toussaint 2025 à raison d'un jeune pour la semaine.

• **rend, à l'unanimité**, un avis favorable à l'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune.

Une demande de permis de construire pour la création d'une unité de méthanisation sur Landujan a été déposée le 21 novembre 2024, au lieu-dit La Ville Chèze par son demandeur LESAIGE Patrice. L'instruction d'un tel projet relève de la compétence de l'Etat, en l'espèce de la DDTM 22, toutefois, la commune est tenue de rendre un avis sur le projet.

Séance du 13 Mars 2025 :

• **émet un avis favorable** sur le PLU de Saint Pern.

En application de l'article R 153-4 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Landujan est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe. Ce projet est cohérent sur les limites communales au regard du PLU de Landujan.

• **approuve**, à l'unanimité, le rapport de la consommation foncière pour la période 2021-2024.

Les communes ou les EPCI compétents, couverts par un document d'urbanisme, établissent un rapport au moins tous les trois ans sur le rythme de l'artificiali-

sation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local. Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi ZAN, soit en août 2024. L'analyse doit s'appuyer sur des données mesurables et accessibles : données nationales ou données locales.

Ce bilan a pour objet d'informer et de sensibiliser les élus et la population, et d'envisager, le cas échéant, l'évolution des documents d'urbanisme.

• **a décidé à l'unanimité**, la rétrocession à la commune de la partie du terrain située à l'extérieur de la clôture

appartenant à M. et Mme MEZI, pour la création de l'allée Saint-Tudin. Cette rétrocession se fera à titre symbolique de 1€. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

- **a décidé à l'unanimité** la rétrocession à la commune de la partie du terrain située à l'extérieur de la clôture

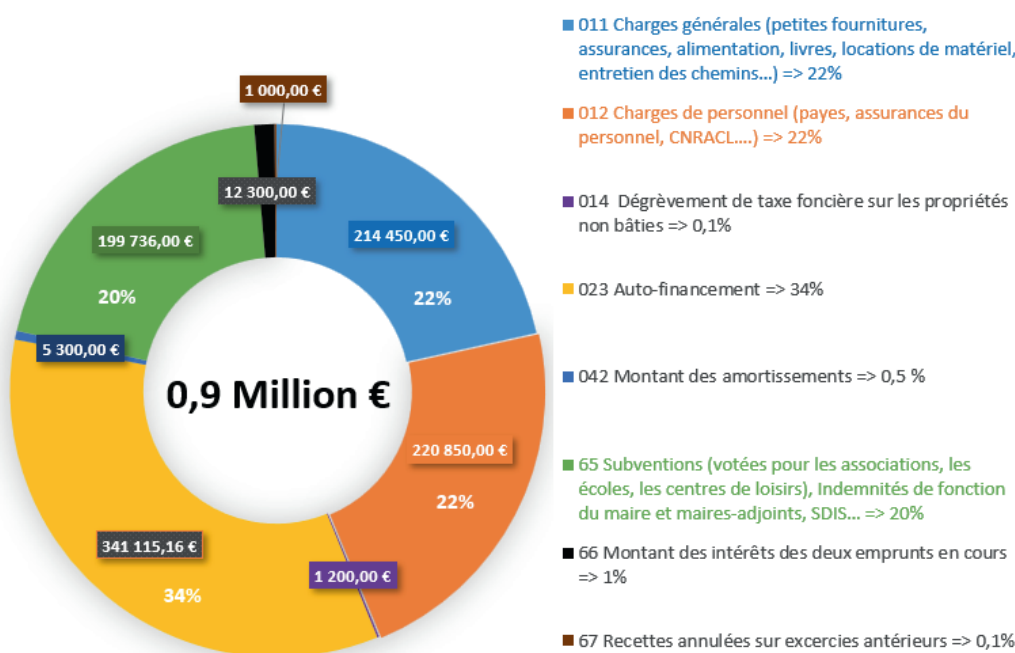
appartenant à M. FILLAUT, pour la création de l'allée Saint-Tudin. Cette rétrocession se fera à titre symbolique de 1€. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

- **accorde, à l'unanimité**, à l'Association les Restaurants du cœur, une subvention de 150 euros.

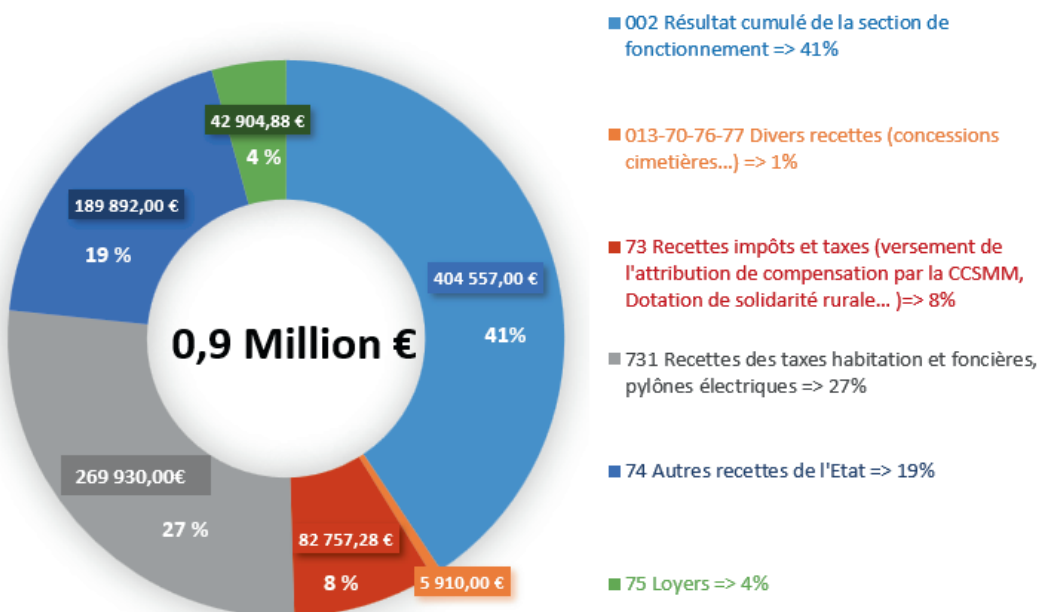
Séance du 3 Avril 2025

Budget 2025

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :



Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

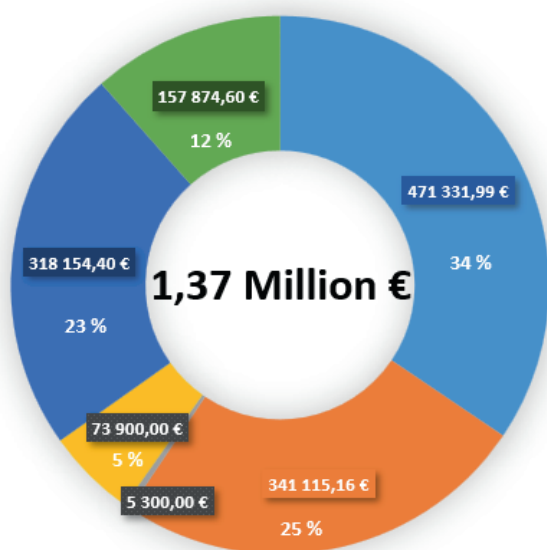


Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :



- 10. Résultat cumulé du budget assainissement en investissement (à reverser à la CCSMM) => 12%
- 16 Remboursement des annuités d'emprunt + Remboursement du résultat cumulé du budget assainissement => 13%
- 20 Etudes prévisionnelles dont celle en cours sur l'aménagement du bourg => 5%
- 21 Acquisitions de terrains, travaux d'aménagement... => 33%
- 23 Travaux de construction dont le solde des marchés de la réhabilitation des logements rue du Maroc => 36%

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :



- 001 Résultat cumulé de la section d'investissement => 34%
- 021 Basculement de fonctionnement => 25%
- 040 Montant des amortissements => 0,4 %
- 10 Reversement du FCTVA => 5%
- 13 Subventions dont la Région pour la création de l'arrêt bus => 23%
- 16 Autre dettes - reversement à la CCSMM lié au résultat cumulé du budget Assainissement => 12%

Séance du 6 Mai 2025 :

- **D'approuver, à l'unanimité,** l'accord local pour l'attribution des sièges des élus communautaires 2026.
- **Emet, à l'unanimité,** un avis favorable au projet pré-arrêté de PLH (Plan Local Habitat) 2025-2030 arrêté de la Communauté de Communes Saint Méen Montauban.

COMMUNES	Pop	Nbre sièges	COMMUNES	Pop	Nbre sièges
MONTAUBAN DE BRETAGNE	6 574	9	ST PERN	1 003	2
ST MEEN LE GRAND	4 642	6	LANDUJAN	930	2
IRODOUER	2 308	3	MUEL	912	2
MEDREAC	1 845	2	ST MALON SUR MEL	613	1
BOISGERVILLY	1 757	2	LE CROUAIS	591	1
GAEL	1 617	2	ST MAUGAN	518	1
QUEDILLAC	1 272	2	ST UNIAC	512	1
ST ONEN LA CHAPELLE	1 121	2	BLERUAIS	98	1
CHAPELLE DU LOU DU LAC	1 037	2	TOTAL	27 350	41

Le Programme Local de l'Habitat adopté pour la période 2017-2022, par délibération du Conseil communautaire le 08 décembre 2016, puis prolongé pendant deux années, prendra fin en février 2025. Par délibération n°2023/003/MAM du 14 février 2023, le conseil communautaire a engagé l'élaboration d'un nouveau PLH.

Conformément à l'article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le PLH doit définir, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes de la politique communautaire en matière d'habitat, visant à :

- répondre aux besoins en logement et en hébergement,
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- améliorer la performance énergétique de l'habitat,
- assurer l'accessibilité, entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, via une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ce troisième PLH s'inscrit dans le cadre d'une politique du logement ambitieuse, partagée par l'ensemble des communes, pour répondre à la diversité des besoins, aux enjeux et aux défis de développement d'un territoire attractif, solidaire, respectueux de l'environnement. Il constitue le document cadre organisateur de la politique intercommunale de l'habitat sur la période 2025-2030.

Il prend en compte les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les documents de référence : le SCOT, le Plan Départemental de l'Habitat, le Plan

Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées... Il a été élaboré en concertation étroite avec les communes, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés.

Le budget total du PLH sur ses six années s'élève à 3 930 894 €, soit une moyenne de 24€/an/hab.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite à la saisine de la Communauté de Communes, les Communes ainsi que l'établissement public chargé de l'élaboration du SCOT (Syndicat mixte du Pays de Brocéliande) sont invités à rendre un avis sur le projet arrêté du PLH, dans un délai de deux mois, conformément à l'Article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le PLU communal doit être compatible avec le PLH. Dans le cas contraire, si le PLU n'est pas compatible alors il devra être modifié ou révisé dans un délai de 3 ans après l'adoption du PLH.

- **Décide, à l'unanimité,** à autoriser Monsieur le maire, à prendre contact auprès d'un notaire, à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'acquisition du foncier le long de la RD 71, dont M. Goncalves Manuel et Mme Gautier Linda, sont propriétaires, afin de créer un arrêt de bus, route de Montauban de Bretagne.

Séance du 5 Juin 2025

• **Donne, à l'unanimité**, un avis favorable à l'affiliation volontaire de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine Eaux et Vilaine (EPTB), au CDG 35.

• **Valide, à l'unanimité**, la création d'un poste non-permanent pour le recrutement d'un adjoint technique territorial pour la période du 1er juillet 2025 au 31 août 2025.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de recourir à un agent non permanent pour assurer les missions saisonniers, l'agent technique actuel se retrouvant seul pour assurer l'ensemble des missions qui lui sont demandées.

Il est proposé de créer pour la période du 1er juillet 2025 au 31 août 2025 un emploi non permanent pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, dans la catégorie hiérarchique adjoint technique territorial, filière technique, catégorie C.

• **Décide, à l'unanimité :**

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale.
- D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence.
- De fixer le niveau de participation comme suit : versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer tout acte en découlant, et notamment le lancement de la consultation par appel public à concurrence prévu selon les termes de l'article 15 du décret n° 2011-1474.

• **Décide, à l'unanimité**, de valider l'offre transmise par INFRA CONCEPT.

Dans le cadre de la création de deux arrêts de bus, à proximité de la salle polyvalente, une consultation pour la maîtrise d'œuvre a été effectuée, auprès d'ATEC ouest et d'INFRA CONCEPT.

	ATEC OUEST	INFRA CONCEPT
Forfait de rémunération €TTC	7200,00	6720,00

• **Décide, à l'unanimité**, d'approuver les termes de la convention d'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Tudin, jointe à la présente délibération, entre la commune de Landujan, l'association diocésaine de Rennes, l'association Musiques et Orgues, et l'école de Musique du Pays de Brocéliande, pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction, pour une même durée.

• **Décide, à l'unanimité**, de mettre en œuvre le Dispositif « Chantiers et stages à caractère éducatifs ».

La commune de Landujan a reçu l'agrément « Chantier et stage à caractère éducatif » en date du 28 avril dernier. Ce dispositif s'adresse à des jeunes âgés de 14 à 26 ans, qui s'engagent à effectuer des travaux en contrepartie d'une indemnité. Ce dispositif est développé dans le cadre du programme interministériel « Ville Vie Vacances ».

Les jeunes travaillent avec les agents communaux des services concernés par les missions proposées : Désherbage, ponçage, peinture, entretien de locaux, rangement, archivage...

Les jeunes interviennent à raison de 3 heures de travail par jour, et c'est ce qui correspond à une mission. Le nombre de mission ne doit pas excéder 5 par mois. La rémunération est fixée à 15 euros par mission de 3 heures.

Les périodes définies sont du 7 juillet au 1^{er} août, et du 20 au 31 octobre 2025.

Séance du 3 Juillet 2025

• **Décide, à l'unanimité**, d'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix symbolique de 1€, afin de créer une allée piétonne reliant la rue du Champ Ferron au Parc Saint Tudin. Suite au mesurage, il apparaît que la clôture du terrain B2168 de Monsieur Jean-Pierre PFISTER est en retrait du terrain réel. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal pour demander au propriétaire de rétrocéder gratuitement à la commune ce terrain extérieur à la clôture.

• **Acte, à l'unanimité**, la participation à hauteur de 10€ par jour et par enfant, dès la rentrée 2025-2026, pour la commune d'Irodouër, aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

• **Acte, à l'unanimité**, la participation de 10€ par enfant et par jour pour les autres centres de loisirs demandant une participation communale, hors conventions spécifiques (EVS Médréac).

• **Décide, à l'unanimité**, de fixer la redevance mensuelle à 100€ par mois, pour l'occupation temporaire d'un distributeur de légumes, sur le domaine public.

Du bruit dans les rues

QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?

Construire ou effectuer des travaux est un droit pour tout propriétaire. Mais attention, c'est un droit dont l'exercice est très encadré.

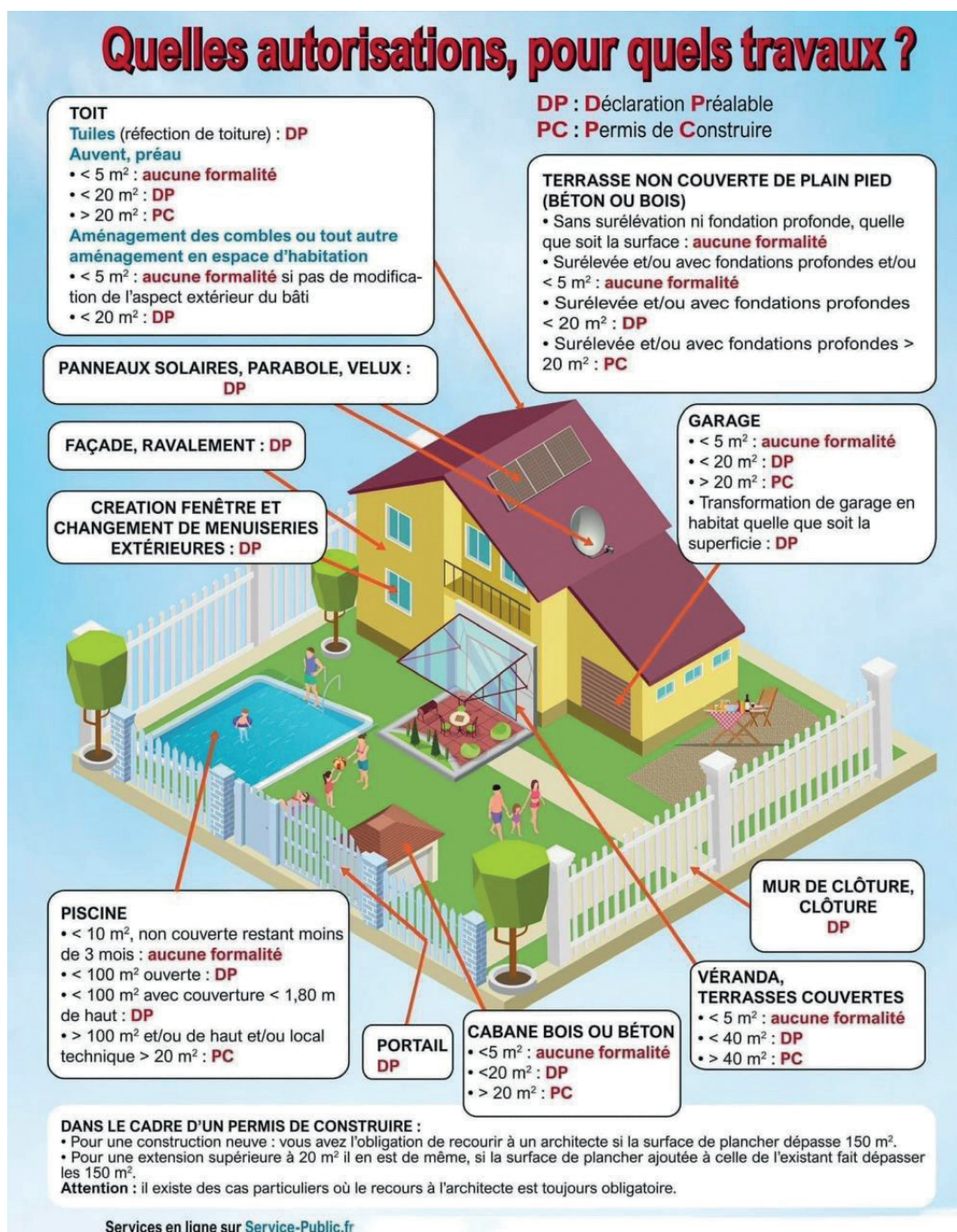
Le droit de l'urbanisme régleme les travaux non seulement dans un souci d'esthétisme architectural, mais également pour des raisons de sécurité et des raisons d'hygiène.

Lorsque l'on envisage de réaliser des travaux sur sa maison et ses extérieurs, la question se pose de savoir

si l'on peut se passer de démarches administratives ou si, au contraire, il faut faire une déclaration préalable, voire demander un permis de construire.

Tous travaux non déclarés devront être régularisés lors de la vente ou la cession du bien.

A savoir que toute modification extérieure sur votre propriété, selon le descriptif annexé, est soumise à une démarche administrative en mairie ;



BREIZHGO

Pour Information : Ligne St Pern – via Landujan –Rennes

A partir de janvier 2026, mise en service d'un arrêt de bus (ligne 519) dans la commune, qui se situera devant la salle des fêtes (route d'Irodouër). Plusieurs horaires de la ligne 519 sont mis en place avec plusieurs allers-retours quotidiens.



Elections municipales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin ou en mairie.

La réforme dans les communes de moins de 1000 habitants :

- En application de la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants est un mode de scrutin de liste paritaire comme c'était déjà le cas dans les communes de 1 000 habitants et plus.
- La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 vise à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité modifie le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Elle s'appliquera à partir des élections municipales de 2026.



Fin du panachage des bulletins de vote :
Impossibilité de rayer les noms
La liste est bloquée

Restauration scolaire

Dans le cadre de notre projet de restaurant scolaire, la municipalité a fait appel à la Spl (société publique locale de construction) pour nous aider sur la faisabilité de ce projet. Après avoir fait un état des lieux de la situation (définition des besoins et objectifs, situation juridique...), la Spl nous a rendu ses conclusions. Elle nous a rappelé la jurisprudence en vigueur concernant la restauration scolaire dans les écoles privées. Tout d'abord par décision du conseil d'Etat le 5 octobre 1984, commissaire de la république de l'Ariège, il est considéré que « la création d'une cantine scolaire ne constitue pas une obligation pour la commune. Elle ne fait pas partie des charges lui incombant pour assurer le fonctionnement du service public de l'enseignement. La restauration scolaire du premier degré constitue ainsi un service public facultatif ».

De plus, dans une lettre du 31 mai 2022 du sous-préfet à l'intention du maire de la Chapelle Glain au sujet de la prise en charge de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de l'école privée /JO Sénat n°0207S (07/03/2018), il est dit « qu'un service public de restauration scolaire instauré pour le compte exclusif d'un organisme privée (en l'occurrence l'OGEC) ne peut, en aucun cas, être qualifié de service public administratif local annexe au service public national de l'enseignement ». En l'espèce la commune s'est vue attribuée une lourde amende et a été privée des subventions pour la réalisation du restaurant scolaire.

Par conséquent en application de la jurisprudence actuelle, la commune de Landujan, n'ayant pas d'école publique sur son territoire, se trouve dans l'impossibilité de construire un restaurant scolaire pour l'ensemble des élèves présent sur la commune dont ceux du RPI La Chapelle du Lou du Lac-Landujan, dans le respect du principe d'égalité.

La Spl a rendu aussi ses conclusions à l'OGEC en leur donnant les alternatives qui s'offrent à eux.

Une réflexion s'engage donc pour une autre solution.

Chemin

Au regard du projet communal de restaurer les chemins communaux et le projet intercommunal de relier les communes par des liaisons douces, la commune a décidé d'aménager le chemin communal au lieu-dit « Champs de la croix ».

Du côté de la Com Com

Une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eau



La communauté de communes s'engage pour la préservation de la ressource en eau et vous accompagne dans vos démarches d'économie au quotidien. Dès le 1^{er} juillet, vous pourrez bénéficier d'une aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Pourquoi installer un récupérateur d'eau de pluie ?

Installer un récupérateur d'eau de pluie, c'est :

- Réduire sa consommation d'eau potable : l'eau de pluie peut être utilisée pour arroser le jardin, nettoyer la voiture ou alimenter les sanitaires (hors produits chimiques et détergents).
- Faire des économies : moins d'eau potable consommée, c'est une facture allégée ! Jusqu'à 900 litres par an et par m² de toit peuvent être récupérés.
- Protéger l'environnement : valoriser l'eau de pluie limite les prélèvements sur les ressources naturelles.

Aide à l'achat : comment ça marche ?

Pour encourager l'utilisation de l'eau de pluie, la communauté de communes propose :

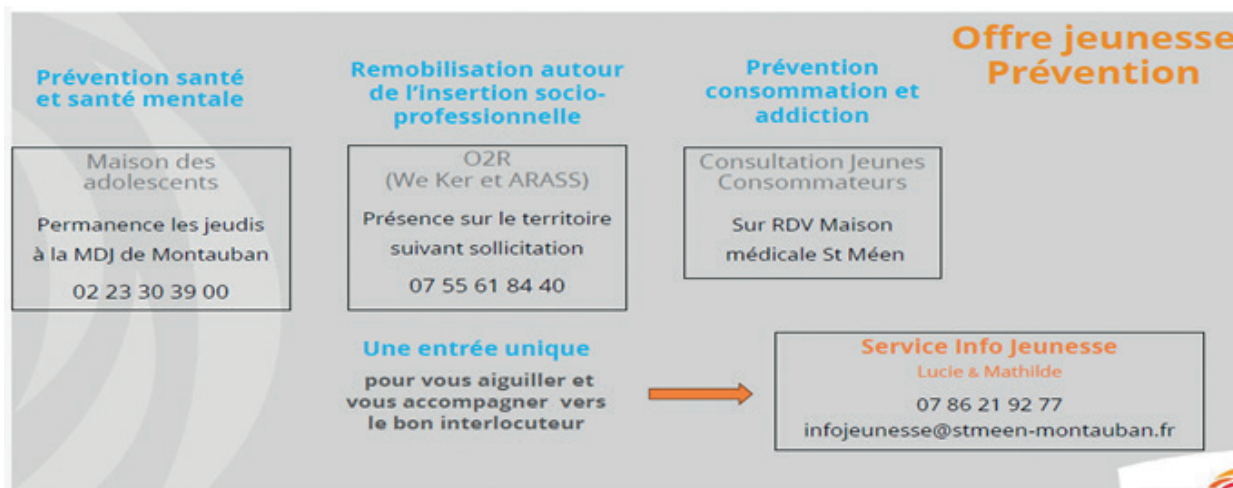
- un bon de remise de 30 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. **(dans la limite des 500 bons disponibles)**

- 5 % de remise supplémentaire accordée dans deux magasins partenaires : Point Vert à Saint-Méen et La Maison.fr à Montauban.
- Cette aide concerne les habitants des 17 communes. Un seul bon sera délivré par foyer.

Comment obtenir l'aide ?

- Téléchargez la convention d'attribution disponible sur le site de la communauté de communes.
- Ou retirez cette convention directement en format papier à la Maison du Développement à Saint-Méen-le-Grand ou au siège de la communauté de communes situé 46 rue de Saint-Malo à Montauban-de-Bretagne.
- Joindre une facture d'eau de moins d'un an
- Envoyer l'ensemble par mail à cycles.eau@st-meen-montauban.fr ou par voie postale à Maison du développement, 22 rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand.

Offre jeunesse prévention



La Maison des Adolescents d'Ille-et-Vilaine (MDA 35)



NOUVEAU dans le Pays de Brocéliande : un Espace Écoute Jeunes pour les 11-21 ans !

La Maison des Adolescents d'Ille-et-Vilaine (MDA 35) ouvre un Espace Écoute Jeunes (EEJ) dans le

Pays de Brocéliande, spécialement dédié aux adolescents et jeunes adultes de 11 à 21 ans.

Un lieu gratuit, confidentiel et sans rendez-vous, pour :

- parler de ses difficultés,
- trouver du soutien,
- éviter l'isolement ou le décrochage,
- être écouté et orienté si besoin.

Les jeunes peuvent venir seuls ou accompagnés, avec ou sans rendez-vous.

Une équipe de professionnelles formées à l'écoute (psychologue + travailleur médico-social) est présente le jeudi à la Maison des jeunes de Montauban-de-Bretagne.

Plus d'infos et contact :

Maison des adolescents d'Ille et Vilaine

Un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes de 11 à 21 ans,
pour les parents et pour les professionnels.
Accès libre, confidentiel et gratuit.

DU MARDI AU VENDREDI DE 10H À 18H
AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS,
SEUL OU ACCOMPAGNÉ.

15 Rue du Puits Mauger 35000 Rennes
Email : contact@mda35.bzh
Tél : 02 23 30 39 00

Vie Associative et culturelle

Club du Bon Accueil

Pendant ce 1^{er} semestre, notre club a vécu ses activités habituelles.

Outre les rencontres du mardi, nous avons organisé un concours de belote en janvier et une épreuve du Gai Savoir en février.

Notre repas de printemps a permis de nous retrouver à la fin de l'hiver et le 1^{er} avril, nous avons fêté le carnaval avec les écoliers.

Ce même jour, quelques membres du bureau du Club ont rendu visite à Mr et Mme Poirier, nos 2 adhérents doyens à l'EPHAD des Grands jardins où ils venaient de rentrer.

Nous avons assisté à 2 séances de cinéma qui nous ont permis de voir 2 beaux films : « En fanfare » et « Des jours meilleurs ».

Une équipe de Landujan a participé au tournoi de foot en marchant départemental organisé à Médréac le vendredi 27 juin.

28 adhérents du Club vont participer à un Voyage en Auvergne à la mi-Septembre.

Notre club se porte bien : l'ambiance y est excellente mais les responsables sont peînés de le voir moqué et parfois même dénigré (c'est pour les vieux qui jouent à la belote et aux palets !) Non ! ce n'est plus ça le club :

notre projet comme celui de tous les clubs qui adhèrent à Générations Mouvement c'est de vivre la solidarité et la fraternité dans un monde où l'individualisme a pris une grande place. Rejoignez-nous : vous serez les bienvenus !

Mr et Mme Poirier reçoivent la visite de quelques membres du bureau





CATM-Citoyens de la paix

CPG-CATM-TOE-VEUVES ET Citoyens de la Paix LANDUJAN



Message de la fédération Nationale des combattants et prisonniers de guerre

Devenez Citoyennes ou Citoyens de la paix Afin de faire perdurer la mémoire des Anciens combattants

Alors que les derniers poilus de la première guerre mondiale sont morts, que les derniers Combattants de la seconde guerre mondiale dépassent les 90 ans, il est important de se souvenir de leurs actes, de leur abnégation, de leur courage.

Aidons dès à présent les CATM, les OPEX et les veuves d'Anciens Combattants à perpétuer le devoir de Mémoire en lieu et la place des Anciens Combattants lorsqu'ils ne seront plus là.

Ayons conscience que la paix, la liberté sont des biens essentiels.

Qui peut devenir Citoyennes ou Citoyens de la Paix

Toute personne : il s'agit d'un acte volontaire. Il suffit d'adhérer à l'association des CPG-CATM-OPEX et Veuves, de s'engager à commémorer le 8 mai, le 16 octobre, le 11 novembre, le 5 décembre. Le Citoyen de la paix donne envie aux jeunes générations de perpétuer le souvenir pour qu'il y ait une relève.

Devenez Citoyenne ou Citoyen de la paix en complétant le bon d'adhésion qui est à votre disposition auprès de votre :

Présidente de section : Mme ROLANDIN Patricia, courriel : rolandinvilla@gmail.com
ou du secrétaire M. AUVÉ Dominique, courriel : auve.dominique@orange.fr

Vous pouvez aussi contacter l'association interdépartementale au 27 Bd Magenta 35000 RENNES, courriel : acpg.catm35.22@orange.fr



Le jeudi 8 mai 2025 les membres de la section CATM Veuves et Citoyens de la Paix se sont rendus en cortège devant le monument aux morts, en présence de : Serge HENRY : Maire, et Patricia ROLANDIN : Présidente de la section, les représentants des pompiers de Médréac et d'Irodouër ainsi que les militaires.

Une gerbe de Fleurs a été déposée par Mme Patricia Rolandin en mémoire aux victimes de Guerres.

M. Le Maire a fait lecture du message et deux jeunes des écoles : Maëlys COURTEL et Léa LUCAS ont lu la lettre de L'UFAC suivi d'une minute de silence et de la Marseillaise.

Patricia a mis à l'honneur et souhaité la bienvenue et remis l'insigne de citoyens de la paix porté par Théo HERVÉ à : Pascal RAMEL nouveau membre puis l'a remercié pour son engagement de transmetteur de la mémoire auprès des jeunes générations.

Pour clore la cérémonie, on a pu écouter le chant des Partisans.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur a été offert par la Municipalité.



Visite du musée de l'Officier St Cyr Coëtquidan

Le mercredi 28 mai 2025 quelques membres de la section CATM Veuves et Citoyens de la Paix se sont rendus en visite au musée de l'Officier de St Cyr Coëtquidan.

Après nous avoir expliqué l'histoire et le rôle de ce musée. On n'a pu visiter librement une grande collection de tableaux, bronzes, les uniformes et les emblèmes de Napoléon à aujourd'hui les OPEX. Après un repas pris dans un petit salon privé nous avons pu visiter le château de coëtbo à GUER.

Fête de la Ferme Equestre du Tréglodé.



C'est autour de plusieurs animations équestres que les cavaliers ont présenté les différentes activités de la ferme équestre.

Les plus jeunes ont pu jouer avec les poneys et présenter leur spectacle « les abeilles ».

Les plus grands et les ados nous ont montré les différentes techniques de saut. C'est avec 3 représentations de carrousel (reprise en musique) que les plus grands et adultes ont émerveillés le public.

Bravo à tous les cavaliers pour leur travail, à tous les bénévoles pour l'organisation de cette journée.

La ferme équestre vous propose différents programmes pour l'été pour passer des vacances en plein air.
Bonnes vacances et à la rentrée.

Thomas M.



Une Aile de Papillon



06 99 79 56 71

<https://em-une-aile-de-papillon-i.s2.yapla.com>

En mai dernier, vous avez été nombreux à participer à EM Solidarité pour la 3^{ème} année consécutive pour soutenir les malades atteints d'Encéphalite myalgique (EM-SFC). C'est une merveilleuse aventure que vous faites vivre à tous ceux qui sont atteints de cette maladie. Bien entendu, on pense aussi à tous ceux qui sont touchés par des

maladies graves, la vieillesse, les accidents...

La bataille est quotidienne pour les malades et les aidants. De notre côté, nous avons appris en janvier que le médecin référent pour la maladie pour le grand ouest, Dr GHALI, prenait sa retraite et que son service d'Angers dédié aux malades ferme cet été. Mais nous avons espoir de pouvoir trouver un relai d'ici la fin de l'année en Bretagne pour les patients en errance de diagnostic, les malades diagnostiqués mais aussi être à l'écoute des éventuelles évolutions venues du Canada. Nous vous tiendrons informés.

Nous avons découvert que le site d'amélie.fr parlait enfin de la maladie. C'est un énorme progrès. C'est grâce à l'ASFC - Ass Syndrome Fatigue Chronique qui œuvre pour la reconnaissance de la maladie. La reconnaissance de la maladie est encore loin, mais c'est une avancée.

C'est donc à eux que seront versés les bénéfices de notre association. L'argent récolté permettra l'édition du livret sur le pacing (qui permet aux aidants et aux malades de mieux comprendre la maladie et la vivre au quotidien).

Merci à tous les bénévoles : Anne, Annick, Babeth, Christine, David, Didier, Elodie, Emelyne, Hervé, Jacqueline, Jérôme, Laurence, Marcelle, Marie-Thérèse, Pascal, Serge... qui œuvrent pour que cet événement soit une réussite chaque année.

Merci à tous ceux qui ont cuisiné les gâteaux, au Club Le bon Accueil.

Merci à Florian et son équipe pour tous ces mystères autour de la magie. Merci à Fanny, Vincent et Marie-France, de la médiathèque Arc en Ciel, ainsi qu'à l'APEL pour les jeux de société qu'ils nous ont fait découvrir.

Merci à Cécile F. qui nous a permis de faire le départ et l'arrivée de la marche sous un grand soleil depuis le château de Léauville.

Nous vous réservons de nouvelles activités pour l'année prochaine. Rendez-vous les 30 & 31 mai.

Bel été,

Corinne, Thierry et Anne.



Stella Landujan-Section Basket



Une saison dynamique pour le club de basket

Le club tient à remercier chaleureusement la municipalité pour son soutien, et plus particulièrement pour le remplacement du panneau

d'affichage et du pupitre de la salle des sports ainsi que pour la mise à disposition de la salle des sports. Ces améliorations sont essentielles pour le bon déroulement des rencontres.

Un bilan sportif positif malgré les défis

Cette année, nous avons engagé six équipes dans les différentes catégories d'âge :

- U7-U9
- U11
- U13
- U15
- U18
- Séniors

La saison a été mouvementée, notamment pour les équipes U11 et U13, que nous avons dû restructurer en cours d'année afin de permettre à toutes les joueuses de pouvoir participer aux matchs chaque week-end. Grâce à l'engagement des bénévoles, nous avons pu garantir une continuité sportive pour toutes et tous.

Une situation financière tendue

Comme beaucoup d'associations, le club fait face à une hausse importante de ses charges :

- Les prestataires externes ont augmenté leurs tarifs, et cela devrait se poursuivre la saison prochaine.

Jusqu'ici, le club avait absorbé ces augmentations sur sa trésorerie, mais cela n'est plus viable. C'est pourquoi, à partir de la saison 2025-2026, le prix des licences subira une augmentation de 25 %.

Un appel au soutien local

Afin de garantir la pérennité de nos activités, nous lançons un appel aux entreprises locales : soutenez notre club par des dons ou du mécénat. Ces contributions sont précieuses pour nous permettre de continuer à faire vivre le basket à Landujan, dans de bonnes conditions pour les jeunes et les adultes.

Merci à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, font vivre notre club, merci également à nos partenaires. Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle saison, que nous espérons aussi engagée que passionnante !

Nous vous rappelons l'existence du site internet : n'hésitez pas à le consulter. Vous pouvez trouver toutes les informations pour les équipes de basket : le calendrier par catégorie, les résultats, les horaires des matchs, les plannings de table, d'arbitrage, de voiture, les photos des équipes ; bref toutes les informations utiles. Il y a aussi des informations sur les deux autres sections du club : gymnastique douce et gymnastique pour adultes (cours oxygène) : sections ouvertes à tous : <http://stellalandujan.clubeo.com>

Nous avons également créé un compte Facebook et Instagram (STELLA LANDUJAN) afin de vous permettre de trouver les informations, et de suivre les actualités du club.

N'hésitez pas à leur faire appel. Vous soutiendrez ainsi le commerce local : vous retrouverez leurs coordonnées sur nos réseaux. Un panneau dans la salle permet aussi de prendre les coordonnées des annonceurs et de consulter les photos de toutes les équipes de cette saison ainsi que des deux groupes de gymnastique.

Le Bureau du Club

Stell Gym

Une année de sport avec trois cours par semaine pour cette année :

- Le cours du lundi soir de 20h 30 à 22 h, cours dynamique alliant step renforcements musculaires, pilates cardio. (17 adhésions).
- Les cours du vendredi matin avec un cours à st Pern (13 adhésions) et un cours à landujan (11 adhésions).

Cette année, le cours de st Pern a intéressé beaucoup d'adhésions et chaque participant souhaite continuer l'année prochaine en partenariat avec le cours de landujan.

Pour la rentrée de septembre 2025 :

Le cours du lundi soir est maintenu.

Nous rassemblons les adhésions le vendredi matin pour ne faire qu'un cours : soit à Landujan soit à st Pern.

Ce cours est un cours de gym douce adapté aux adhérents, équilibre, souplesse, cours variés et dynamiques, marche extérieure sur certains cours.

Si vous souhaitez nous rejoindre et des renseignements : MARQUE NATHALIE, 06.43.57.97.72

Yoga du Rire

YOGA DU RIRE



"HA
HA"
HA,"

LÂCHER-PRISE
Méditation
RIRE
Anti-stress
Joie
Echange
Bonheur
Positivité
COMMUNICATION



Association

RIRE



Yoga du rire à Landujan

- Plus de 10 ans d'existence
- Originaire de l'Inde
- Méditation, relaxation et exercices de rire

Sessions et accessibilité

- 1h30 de détente et de rire
- Accessible dès 5 ans
- Deux séances possibles pour tester

Ha
Ha Ha
Ha Ha
Ha Ha



Jeudi | 20h30-22h
Salle du parc |
Landujan

Contact : 06.80.57.61.96
rireah.ahahah@gmail.com

Actu'arc en ciel

INFORMATIONS// MEDIATHEQUE 2025

ATELIER D'ART FLORAL

Samedi 26 avril nous avons fêté l'arrivée du printemps en compagnie de Virginie Boudier, habitante de Landujan, qui nous a fait partager son enthousiasme et son savoir-faire pour les compositions florales. Chaque participante disposait de fleurs et de végétaux variés, ainsi que de petit matériel pour créer à son goût une composition personnalisée. Des résultats foisonnants, variés et très réussis : voici la preuve en images !



DUO MAMBO ET PRIX FACILE A LIRE 2025



En avril et mai, nous avons accueilli à la médiathèque L'Arc-en-ciel l'exposition « Duo Mambo » dans le cadre du prix Facile à lire Bretagne 2025. Ce prix régional a pour ambition de développer l'accès à la lecture pour tous, notamment pour les publics dits « éloignés » de la lecture. Huit livres étaient en compétition cette année.

L'exposition, proposée par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, était extraite d'un de ces ouvrages, « Duo Mambo », et elle a été l'occasion de mener un partenariat avec certaines des médiathèques du réseau BIM de la Communauté de communes St Méen Montauban, dont Saint-Pern et Irodouër, pour un parcours commun. De grandes silhouettes en 3D des personnages du livre ont été placées dans les différents espaces de la médiathèque, ainsi que des illustrations sous cadre dans notre galerie. Une sélection de vinyles étaient mis à la disposition de nos usagers, ainsi qu'à l'occasion d'un temps festif en compagnie des résidents de l'Ehpad Les Menhirs de Médréac-Montauban,

d'écoute et de petits pas de danse ! Un jeu nous a aussi permis de reconstituer ensemble en une fresque, les différentes étapes de la vie du couple mis en scène dans « Duo Mambo ».

Notre petite équipe de la résidence Les Menhirs, après avoir lu les différents ouvrages de la sélection Facile à lire, a voté pour le Prix facile à lire et choisi comme lauréat cette année « Ni chien ni méchant » dont elle a tout particulièrement apprécié l'humour. C'est ce même livre qui a obtenu le prix Facile à lire 2025 lors de la cérémonie qui se tenait le mardi 17 juin aux Carmes dans la ville de Vannes !



EXPOSITION MUSIQUE ET CINEMA ET ATELIER ANIMATION



Exposée depuis le début du mois de mai jusqu'au 22 juillet 2025, l'exposition « Musique et cinéma », proposée par la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine et conçue par les *Musicophages*, nous a invité à découvrir l'aventure passionnante de deux arts qui évoluent ensemble au fil du temps pour notre plus grand plaisir. Nous avons à cette occasion organisé un atelier cinéma avec Cécile Farkas de l'association *Les Amicales* :

comprendre comment se fabrique un film, et laisser place à la poésie et à l'humour avec la projection de deux films d'animations pour le plaisir des petits comme des grands !

« Musique et cinéma », ce sont 6 grands panneaux pour nous conter les débuts du cinéma, la comédie musicale, le Western, la Pop culture et ou encore les films de genre. Depuis l'invention du cinéma à la fin du 19ème siècle, il est un formidable laboratoire d'expérimentations où la musique tient un rôle majeur pour capter les sens des spectateurs. Des bandes originales et des compositeurs inspirés par une grande variété de répertoires. Une exposition pour se plonger dans cette formidable aventure !



PARTIR EN LIVRE



Pour sa 11^e édition cet été, Partir en Livre avait pour thème « Les animaux et nous ». Organisé par le Centre national du livre, le festival national du livre pour la jeunesse rassemble aujourd'hui plus de 300 000 enfants, adolescents et parents chaque été, pour faire partager le plaisir de la lecture. Des centaines d'événements ont lieu partout en France.

La médiathèque L'Arc-en-ciel et le réseau BIM ! participaient cette année à cette manifestation. Le mercredi 9 juillet, sous un beau soleil, nous avons eu le plaisir d'accueillir au jardin des histoires animées et des réjouissances pour fêter le plaisir de lire et des vacances. Lucie et Marine, avec toute leur drôlerie et leur passion, nous ont lu des pépites d'histoires à deux voix, enchantées de subtiles ambiances sonores. Marie Chiff'mine, avec force malice et maestria, nous a emmené en conte, chant et musique avec « Attention, un animal peut en cacher un autre ! ». Pour le bonheur des petits et des grands !

MEDIATHEQUE DE LANDUJAN ET SIGNATURE DE LA CONVENTION 2023-2028 POUR LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN

Mardi 24 juin 2025, en présence de Messieurs Denez Marchand, Gilles Le Métayer, et Serge Henry, une soixantaine de personnes – élus du territoire, professionnels de la lecture publique et bénévoles – ont assisté à la médiathèque L'Arc-en-ciel de Landujan, à la signature officielle de la convention pour la lecture publique entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban.

Investie aux côtés des 300 bibliothèques et médiathèques d'Ille-et-Vilaine, la Médiathèque départementale travaille à améliorer l'offre des établissements de lecture publique et promouvoir l'égalité d'accès à la culture pour tous. Le nouveau schéma de lecture publique 2023-2028, a pour objectif à s'adapter aux besoins spécifiques de chaque territoire. A cet effet, une convention est signée avec chaque intercommunalité du département. Ce nouveau schéma de lecture publique vise à mettre l'accent sur le rôle social et éducatif des bibliothèques, et à intégrer les enjeux de développement durable dans les pratiques professionnelles.

Une atmosphère ensoleillée était au rendez-vous au sein du jardin de la médiathèque L'Arc-en-ciel.



Nos écoles

RPI Landujan / La Chapelle du Lou du Lac

PROJETS PEDAGOGIQUES :



De nouveau, nous avons vécu une année scolaire riche en projets ! Les sept classes du RPI ont travaillé durant cette année scolaire sur le thème des contes :

Période 1 : la sorcière
Période 2 : le loup
Période 3 : la princesse
Période 4 : l'ogre
Période 5 : La métamorphose

En lien avec ce projet d'année, **une balade contée en forêt de Brocéliande** a été organisée au mois de juin pour toutes les classes des deux écoles.

Un voyage scolaire en Savoie pour les CE2, CM1 et CM2 : les élèves sont partis une semaine au mois d'avril en classe découverte à la découverte de la montagne.





Des rencontres sportives sur le thème du hockey ont été organisées pour tous les élèves de la PS au CM2 et ont permis de rassembler les enfants des écoles du secteur pour vivre des moments de partage.

Nous équipons peu à peu les cours de récréation avec de nouveaux équipements. Cette année, nous avons fait l'achat d'une table de ping-pong pour l'école de La Chapelle du Lou du Lac et de briques de construction pour les maternelles à Landujan.



La rentrée scolaire 2025 est fixée au Lundi 01 septembre.

Pour plus de renseignements ou pour une inscription, n'hésitez pas à contacter Mme THOMIN Vanessa, chef d'établissement du RPI au 02 99 07 27 82 ou au 02 99 06 51 64

Ou par mail : eco35.ste-jeanne-jugan.landujan@e-c.bzh



OGE

ASSOCIATION OGE du Plessis Botherel :

L'OGE renouvelle sa collecte de ferraille, elle sera organisée le **samedi 28 mars 2026**. Cette collecte permet à l'OGE d'aider à financer des projets éducatifs pour les enfants.



APEL 2LC2L

L'APEL est une association de parents d'élèves qui a pour but de :

- Représenter l'ensemble des parents
- Participer à l'organisation de manifestations afin d'aider au financement des sorties scolaires, d'aider à l'achat de matériel pédagogique, financement des séances de piscine.

Tout au long de l'année, l'association organise différentes ventes, des soirées comme la soirée Tartiflette ainsi que le Marché de Noël et la Kermesse en fin d'année.

Ces opérations ont pour but de récolter des fonds afin d'aider les projets pédagogiques de l'école. Une partie des fonds est également reversé à l'OGE qui est responsable de la gestion économique, financière et sociale de l'établissement.

DONNER NOUS VOTRE AVIS
POUR QU'ON S'AMÉLIORE



https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScV9B6ztb-mkL6236PXdStH043u7aB-6bw_lrMsDxCkzjOiFU5w/viewform

DATES IMPORTANTES

- GOÛTER VEILLE DE VACANCES
- SOIRÉE TARTIFLETTE
- BOOM D'HALLOWEEN LE 31 OCTOBRE
- LOTO 25 JANVIER À PLOUASNE GALETTE CONVIVIALE
- BRADERIE LE 22 MARS À LANDUJAN
- MARCHÉ DE NOËL 5 DÉCEMBRE
- KERMESSE LE 28 JUIN

Infos pratiques

VOTRE MAIRIE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

8 rue du Presbytère - Tél. : 02 99 07 20 30
mairie@landujan.fr

Lundi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h

Fermé le mardi

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Sur rdv au 06 30 35 82 77

NUMÉROS UTILES

Allô enfance en danger - 119

Allô Alzheimer

0970 818 806 - allo-alzheimer.fr

Violences intrafamiliales

02 99 54 44 88 - 3919

ou 02 23 43 48 23 (M^{me} DAULT)

Info covid 19 - 0800 130 000

gouvernement.fr/infocoronavirus

Numéros non abrégés

SAMU : 02 99 59 16 16 ou 02 99 28 43 21

Gendarmerie : 02 99 06 40 03

Police : 02 99 79 85 33 ou 06 16 34 42 70

SDIS (pompiers) : 02 99 13 50 00

État civil

Bienvenue à :

Alice LOYER née le 21 février 2025

Lévana BERTHO née le 14 avril 2025

Elouann ROUAUT né le 4 juin 2025

Ils nous ont quitté :

M. Yves MORVAN le 31 janvier 2025

M. André CHOLLET le 2 juin 2025

Mme Magali LEGAVRE le 30 juin 2025

Ils se sont unis :

Mme LOZAC'H Aurélie et M. LEGUERINEL Stéphane
le 19 avril 2025

ACTU MEDIATHÈQUE

<https://www.facebook.com/mediathequelandujan/>

Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Vendredi de 16h à 18h30

Samedi matin de 10h00 à 12h30



Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7



Les associations landujanaises

Acid'animé	M ^{me} Cécile FARKAS	admin@lesamicales.com ,
Association de chasse	M. Sylvain PRIMARD	sarl.primard@orange.fr
Association des Anciens Combattants 39/45 et Algérie-Tunisie-Maroc (CATM) - Citoyens de la Paix	M ^{me} Patricia Rolandin	rolandinvilla@gmail.com
Association Stella BASKET	Mme Alexane FAISANT	alexane.faisantdu20@gmail.com
Association Stell'GYM	Mme Nathalie MARQUE	nathalie.marque35@orange.fr
Association sportive Union football Caradeuc	M. J-Ch URVOY	urvoy81@gmail.com
Association EM Une Aile de Papillon	Mme. Corinne CERTAIN	EMuneailedepapillon@gmail.com
Club des retraités « Le Bon Accueil »	M. Joseph LESVIER	josephetliliane@gmail.com
FEST'Y VILLAGE	Mme. Floryna BERTHO	floryna.bertin@laposte.fr
YOGA DU RIRE	Mr Pierrick FRIN	rireahahahah@gmail.com

Demandez le programme !

Août

30 Comice Agricole St Malon sur Mel

Septembre

1 Rentrée scolaire pour les élèves du RPI Landujan/La Chapelle du Lou du Lac
3 Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
5 Exposition photographique « Entre mythe et réalité » de Cédric Martigny à la médiathèque
6 Forum des associations : 10h à 12h à la salle des sports
13 Atelier découverte de jeux de société de 10h30 à 12h à la médiathèque
17 Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
20 Fest'Y Village : assemblée générale, salle du parc St Tudin, à 10h
23 Aide en parenthèse à destination des aidants à 14h à la médiathèque
24 Bébés lecteurs à 9h30
24 Heure du conte à 11h à la médiathèque

Octobre

1 Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
3 Téléthon : soirée musicale à Médréac
5 Repas CCAS pour les 70 ans et plus (habitants de landujan)
10 Le grand Soufflet, concert de Morgane Grégory (harpe) à 19h à la médiathèque
14 Aide en parenthèse à 14h à la médiathèque
15 Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
31 Boom d'halloween organisé par l'APEL

Novembre

5 Bébés lecteurs à 9h30
5 Heure du conte à 11h à la médiathèque
5 Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
9 Téléthon : repas à Montauban de Bretagne
11 Cérémonie du 11 Novembre
18 Aide en parenthèse à 14h à la médiathèque
19 Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
30 Téléthon : loto à Montauban de Bretagne

Décembre

3 Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
5 APEL : marché de Noël
10 Bébés lecteurs à 9h30

10	Heure du conte à 11h à la médiathèque
13	La Médiathèque fête ses 10 Ans !!
16	Aide en parenthèse à 14h à la médiathèque
17	Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque

Janvier

4	Voeux du Maire
7	Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
21	Bébés lecteurs à 9h30
21	Heure du conte à 11h à la médiathèque
21	Atelier Tricothé à partir de 15h30 à la médiathèque
23	Aide en parenthèse à destination des aidants, à 14h à la médiathèque
25	APEL : loto à Plouasne

Nos entreprises locales

Alimentation, Bar

« LA FONTAINE »

Erika RESSE - Bar - Epicerie

18, rue des 2 Puits / Tél. : 02 23 43 49 02

Beauté

MA P'TITE BEAUTÉ

M^{me} FERRE

11 rue de Montauban / Tél. : 02 99 09 55 08

ONGLES & JOLIE

5 Imp. de la Cordonnerie / Tél. : 06 30 82 71 61

Bâtiment, construction, entretien

AM THERMIC

Anthony MALINGE

Entretien chauffage fioul gaz

1, rue de Montauban / Tél. : 06 65 04 17 67

ASCM

Métallerie Chaudronnerie Travaux de soudure

1 rue de La Forge / Tél. : 06 29 80 02 56

**SARL NOVANTO : travaux de rénovation intérieure :
peinture, carrelage, agencement...**

Antoine CANAT

La Haute Cammas / Tél. : 06 11 46 28 13

**Maçonnerie, rénovation à l'ancienne,
enduit à la chaux**

Eric FOUR

La Rosais / Tél. : 02 99 07 32 28

EMERAUDE Isolation

Stéphane TUAL

3, rue de Leauville / Tél. 06 75 02 11 00

Artisan poseur - plomberie et faïence

Christian MANCHERON

Pomanto d'Ahaut / Tél. : 06 81 65 68 71

Plomberie, chauffagiste, électricien

Sylvain PRIMARD

La Ville Mainguy / Tél. : 02 99 07 28 82

Artisan charpentier

Hervé LEGERON

Le Préchamp / Tél. : 06 31 88 33 69

SBM CLIMATIC

Bertrand BOULAND

La Douve / Tél. : 02 99 07 27 78

Plomberie Chauffage Sanitaire

Jouquand Sébastien

Zone Artisanale / 5 Le Clos Dartois

Tél. : 06 42 70 44 68

Espaces verts

Paysagiste conseil, vente de plants, arbustes, fleurs sur place

Matthieu GALLARD

Le Haut-Hirel / Tél. : 02 99 07 33 90

TR Paysage

Travaux de paysage

Le Clos Pelé / Tél. : 06 77 06 39 65

Aménagement extérieur

LPR Aménagement

Bertrand Pasquet

Tél : 06 77 01 78 00

Gites, hébergements

Chez Marie

9, château du Plessis-Coudray / Tél. : 06 85 20 78 58

Isabelle LEFRERE

La Gauffetière

Réservations via site internet

<https://www.airbnb.fr/landujan-france/stays>

Maisonnette de L'Ourme Guillaume

Réservations via site internet

<https://www.airbnb.fr/landujan-france/stays>

Transport

Transport Sec Toutes distances

Pascal ROBIN

12 rue de Montauban / Tél. : 06 81 37 27 51

Loisirs

Ferme équestre du Tréglodé

Thomas MOREAU

Tréglodé / Tél. : 06 07 35 95 10

Meubles

Dépôt vente de meubles

Michel LE CORRE

Léauville / Tél. : 02.99 07.28.90

Evénementiel

ACT LOC EVENT

Location de Barnums, photobooth, structure gonflable, mange debout, bar à bonbons...

Tél : 06 24 15 48 28

Soins et médical

Cabinet Infirmier

Estelle COLLIN

10 rue des 2 puits / Tél. : 07 88 53 12 50

Soins animaliers

Symbiose Animale (ostéopathe animalier)

Annaëlle TULOUP (BREMARD)

Tél. : 06 72 37 40 08

Mil croc

(alimentation pour animaux de compagnie)

Maud PERREY et Samuel FERRÉ

Tél. : 02 23 43 07 46

Pension Canine Féline

Au jardin des amis à 4 pattes

1 Le Plessis Coudray / Tél : 06 89 13 04 24

Travaux agricoles

SNC CARESMEL

La Haie Riffier / Tél. : 02 99 07 20 41

Ventes d'œufs

SARL LE BOIS HERMES

Vente d'œufs biologiques

Les Bois Hermès / Tél. : 06 75 93 33 52

N'oubliez pas la borne à pizzas

sur la place de la Fontaine, 24h/24 et 7 jours sur 7.

INTRAMUROS

Téléchargez gratuitement l'application pour suivre en direct toute l'actualité de votre commune.

A très bientôt

Le Comité remercie tous les contributeurs ayant participé à l'écriture de ce numéro.

Prochaine parution – janvier 2026

Une idée d'article, n'hésitez pas contactez nous : mairie@landujan.fr

Classes 05

Samedi 29 Mars 2025

